



# Rapport de gestion 2022



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller(ères),

Conformément aux dispositions légales, à savoir

- Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c).
- Règlement du Conseil général de 2018 (art. 88).

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le présent rapport sur sa gestion durant l'année 2022.

### **Editorial de la Municipalité**

Nous sommes heureux de vous présenter de gestion pour l'année 2022 de la commune de Fontaines-sur-Grandson.

En début d'année 2022, nous avons accueilli notre nouvelle municipale, Madame Gabrielle Meister suite au départ du Municipal, Monsieur Jean-Philippe Gyger en septembre 2021.

Après deux années de crise sanitaire, nous avons pu reprendre une vie normale en 2022. Malheureusement, d'autres difficultés ont émergé : la guerre en Ukraine, l'inflation et l'augmentation des prix de l'énergie...

Dans le cadre de la préparation à une éventuelle pénurie énergétique pour l'hiver 2022/2023, la commune a eu plusieurs responsabilités clefs dont en particulier la planification des points de rencontre d'urgence (PRU). Bien que le concept de PRU ne soit pas lié uniquement au risque de pénurie énergétique, il s'intègre dans un concept plus global de protection de la population à l'échelon national. Nous nous sommes réunis avec les Communes de Fiez, Novalles, Grandevent et Fontaines-sur-Grandson pour préparer notre PRU qui est situé à la grande salle de Novalles.

Par ce rapport, la Municipalité espère donner à chaque conseillère et conseiller un aperçu des tâches qui lui sont dévolues et de permettre de suivre l'évolution de notre commune.

Je ne veux pas manquer l'occasion de remercier mes collègues de la Municipalité pour leur engagement sans faille tout au long de l'année et d'adresser un merci particulier à tout le personnel communal pour leur engagement dans chacune de ses tâches.

Bonne lecture et vive la commune de Fontaines-sur-Grandson.

Xavier Boesiger  
Syndic

## CONSEIL GENERAL

Bureau du Conseil général au 31.12.2022 :

Président : Édouard Barreau  
Vice-président : Xavier Andrey  
Secrétaire : Marion Beetschen

Scrutateurs :

Marianne Tissières, Mathys Boesiger, Carole Boesiger (suppléante), Didier Roy (suppléant).

Membres :

Andrey Xavier, James Arjalliet (assermenté le 8.12.2022), Marie-Claude Arjalliet (assermentée le 8.12.2022), Philippe Banderet (assermenté le 8.12.2022), Edouard Barreau, Marion Beetschen, Elena Biriukova (assermentée le 8.12.2022), Bernadette Bize (assermentée le 20.6.2022), Carole Boesiger, Danaé Boesiger (assermentée le 8.12.2022), Mathys Boesiger (assermenté le 20.6.2022), Catherine Charlet, Laurent Cheseaux, Murielle Chevalier (assermentée le 8.12.2022), Pascal Chèvre (assermenté le 8.12.2022), Esther Cornuz, Philippe Cornuz, Gérald Dessaux, Evelyne Frydig, Claude Alain Gerber (assermenté le 8.12.2022), Brigitte Giroud, Roger Grin, Véronique Grin, Jean-Philippe Gyger (assermenté le 20.6.2022), Bernard Jeanmonod, Jean-François Laurent (assermenté le 20.6.2022), Maude Litzistorf (assermentée le 20.6.2022), Erzsebet Machek (assermentée le 8.12.2022), Melinda Machek (assermentée le 20.6.2022), Annick Maître, Cédric Meister, Michel Nieto, Kurt Peterhans, Frédéric Rapin, Nathalie Rapin, Florian Rochat, Olivier Roulet, Sandra Roulet, Didier Roy, Jolène Roy (assermentée le 8.12.2022), Jordane Roy (assermentée le 8.12.2022), Sandra Roy, Ginette Socié (assermentée le 8.12.2022), Laura Stanasila (assermentée le 8.12.2022), Colette Thévenaz, Marianne Tissières, Karim Ulmann (assermenté le 8.12.2022), Jean-Yves Vollmer, Matthieu Vollmer (assermenté le 20.6.2022), Anik Zogg.

Commission multi-usage (dont gestion/finance) :

Florian Rochat, Olivier Roulet, Pascal Chèvre, Carole Boesiger (suppléante).

Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales :

Gérald Dessaux, Roger Grin, Bernard Jeanmonod.

Délégués aux commissions intercommunales STEP et déchetterie :

Kurt Peterhans, Didier Roy.

Déléguée à l'ASIGE :

Carole Boesiger

Délégué à l'ACRG :

Nieto Michel

La Président, Édouard Barreau, a dirigé 2 séances, les 20 juin 2022 et 8 décembre 2022, au cours desquelles le Conseil général a traité les objets suivants :

Préavis n°	Objets
(Rapport)	Rapport de gestion de l'année 2021
02/2022	Préavis municipal concernant l'approbation des comptes communaux 2021
03/2022	Préavis municipal concernant l'approbation de l'arrêté d'imposition 2023
04/2022	Préavis municipal concernant l'autorisation à la Municipalité d'engager les travaux de rénovation du clocher de la Tour
05/2022	Préavis municipal concernant l'autorisation à la Municipalité d'engager le montant de CHF 75'000.- pour la révision complète de notre Plant d'affectation communal (PACom)
(Préambule)	Préambule de la Municipalité sur le préavis municipal n° 06/2022

06/2022	Préavis municipal concernant - la levée des oppositions relatives au projet de parc éolien de La Grandsonnaz - l'adoption du projet de décision finale statuant sur le plan d'affectation intercommunal valant permis de construire « Par éolien de la Grandsonnaz »
07/2022	Préavis municipal concernant l'approbation du budget communal pour l'année 2023

## MUNICIPALITE

En 2022, la Municipalité était constituée comme suit :

### Xavier Boesiger, Syndic

- Administration générale
- Finances
- Congélateur
- Domaines et bâtiments
- Dénégement
- Police des constructions
- Eoliennes

### Gérard Maître, Vice-syndic

- Aménagement du territoire, urbanisme
- Patrimoine
- Routes
- Transports publics
- Service des eaux

### Mme Gabrielle Meister, Municipale élue le 03.01.2022

- Forêt
- Affaires culturelles, loisirs
- Action sociale
- Parcs et cimetière
- Gestion immobilière

### Cédric Nussbaumer, Municipal

- Epuration des eaux (STEP)
- Gestion des déchets
- Informatique
- Ecoles (instruction publique)
- Cultes, église

### Lionel Tissières, Municipal

- Sports
- Eclairage public
- SDIS (défense incendie)
- Police
- ORPC

La Municipalité siège le lundi soir de 19h15 à 21h30 environ. En 2022, elle a tenu 37 séances ordinaires pour une durée total de 89,5 heures (moyenne 2.4 heures/séance).

Outre les objets soumis au Conseil général par voie de préavis, l'attention de la Municipalité a particulièrement été retenue par les objets suivants :

- Rénovation du clocher de la Tour
- Révision du PACom
- Réfection des garages communaux
- Projet du parc éolien « La Grandsonnaz »
- Etude préliminaire pour la zone 30 km/h

Durant l'année, la Municipalité s'est réunie régulièrement pour traiter les différentes tâches qui lui sont assignées. Les membres de la Municipalité ont participé aux assemblées de diverses associations régionales et intercommunales, à savoir, principalement,

Association forestière du 7<sup>ème</sup> arrondissement

Association intercommunale de la déchèterie

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées

<b>ARAS</b>	Régionalisation de l'action sociale pour le Jura Nord Vaudois
<b>ACRG</b>	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson
<b>ASIGE</b>	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaire de Grandson
<b>UCV</b>	Union des Communes Vaudoises
<b>ADNV</b>	Association pour le développement Nord Vaudois
<b>ASPMAD</b>	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile
<b>EHN</b>	Etablissement hospitalier du Nord Vaudois
<b>STRID</b>	Société de tri, le recyclage et l'incinération des déchets
<b>RADEGE</b>	Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environ
<b>ORPC</b>	Organisation régionale pour la protection civile
<b>SDIS</b>	Service de défense incendie et secours du Nord Vaudois
<b>CCSPA</b>	Association intercommunale de centre de collecte des sous-produits animaux
<b>CSR-BN</b>	Centre sportif régional de Borné-Nau

Les heures effectuées hors séance ordinaire pour ces différentes tâches sont réparties comme suit :

• Xavier Boesiger	143.75 heures	
• Gérard Maître	68.50 heures	
• Gabrielle Meister	66.25 heures	
• Cédric Nussbaumer	67.50 heures	
• Lionel Tissières	46.75 heures	
<b>Total</b>	<b>392.75 heures</b>	(Total 2021 : 458.75)

Sarah Maillefer, Secrétaire municipale

Yvan Ganty, Boursier communal

### Personnel communal

Pour répondre aux travaux multiples de notre petite commune, nous pouvons compter sur le travail de :

- Marie-Claude Arjalliet, employée communale
- Véronique Grin, concierge des bâtiments communaux
- Bernard Jeanmonod, responsable du réservoir et de l'horloge

La Municipalité les remercie pour leur travail et leur engagement pour la commune.

## Dicastères de Xavier Boesiger, Syndic

### Administration générale

Les charges et revenus 2022 sont supérieurs au budget 2022, principalement dû à la révision de notre plan d'affectation communal (PACom), permis de construire et frais de recours.

### Finances

Les finances communales sont soumises à la surveillance de l'État dans le but de garantir une stabilité durable des finances. Cette surveillance s'exerce non seulement sur l'ensemble des communes, mais également sur les associations de communes, les ententes intercommunales et les autres regroupements de droit public.

Concernant les impôts, les chiffres sont presque identiques par rapport au budget 2022. Ceci grâce à un revenu d'environ CHF 17'000.- de droits de mutation (non budgétisé) qui est venu combler la perte sur les revenus de personnes physiques de CHF 17'000.-.

Concernant les services financiers, les montants nous sont transmis par le Canton.

Nous pouvons noter les éléments suivants :

- Une diminution des charges de CHF 7'500.-, principalement due à une baisse de l'alimentation de la péréquation de CHF 15'000.-, mais diminuée par des pertes sur débiteurs de CHF 7'500.-.
- Une augmentation des revenus de CHF 72'000.-, principalement dû à un remboursement supérieur de la péréquation de CHF 26'500.-, à un remboursement de l'année précédente de CHF 17'000.-, ainsi qu'à un retour sur les dépenses thématiques de CHF 28'500.-.

Comme vu l'avez certainement vu dans les médias, le projet de la nouvelle péréquation, comprenant un bilan global de ses effets par rapport au système actuel, sera mis en consultation dans le courant du mois de mai 2023. Des séances d'information destinées aux autorités communales seront organisées dans les différents districts. Ces séances nous permettront, à nous les représentants des communes de mieux appréhender le projet, de façon ensuite à pouvoir se prononcer sur l'accord global en toute connaissance de cause lors des assemblées générales extraordinaires que les deux associations faïtières organiseront d'ici fin juin 2023.

### Analyse globale des comptes

Fontaines-sur-Grandson	Comptes 2022		Budget 2022		Ecart	En %
	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
ADMINISTRATION GENERALE	162 631.51		122 630.00		40 001.51	33%
		15 732.30		3 000.00	12 732.30	424%
FINANCES	111 218.16		122 112.00		-10 893.84	-9%
		560 324.44		489 846.00	70 478.44	14%
DOMAINES ET BATIMENTS	222 805.54		191 145.00		31 660.54	17%
		174 799.25		192 775.00	-17 975.75	-9%
TRAVAUX	113 081.83		81 360.00		31 721.83	39%
		82 543.80		68 300.00	14 243.80	21%
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	125 971.08		134 500.00		-8 528.92	-6%
		-		-	0.00	n/a
POLICE	32 295.21		33 500.00		-1 204.79	-4%
		-		1 000.00	-1 000.00	-100%
SECURITE SOCIALE	138 973.15		191 554.00		-52 580.85	-27%
		50 924.80		-	50 924.80	n/a
SERVICES INDUSTRIELS	40 012.25		15 600.00		24 412.25	156%
		45 980.95		30 300.00	15 680.95	52%
TOTAL CHARGES	946 988.73		892 401.00		54 587.73	6%
TOTAL PRODUITS		930 305.54		785 221.00	145 084.54	18%
PERTES/BENEFICE		16 683.19		107 180.00	-90 496.81	-84%

**Le résultat de l'exercice comptable 2022 de la commune de Fontaines-sur-Grandson boucle sur un déficit de CHF 16'683.19, alors que la prévision budgétaire s'élevait à CHF 107'401.00.**

Les autorités suivent de près les réformes fiscales fédérales et cantonales, leur impact sur les finances communales étant toujours incertain. Elles portent également une attention soutenue à l'évolution des taux d'intérêts, aux réformes de la péréquation et de la loi sur les communes, ainsi qu'à la conjoncture actuelle.

La Municipalité porte un regard nuancé sur l'exercice comptable écoulé : elle se réjouit que le déficit de l'année 2022 soit nettement inférieur aux prévisions budgétaires, tout en souhaitant que les exercices à venir soient équilibrés voire bénéficiaires.

### Bâtiments, travaux

Nos divers bâtiments sont entretenus de manière régulière, ce qui devrait nous éviter de mauvaises surprises.

Concernant le projet du couvert à voitures, la mise à l'enquête a été effectuée en 2022. Aucune opposition n'a été formulée et le crédit auprès de la BCV a été accepté. Le démarrage des travaux a été retardé pour 2023 au vu de l'augmentation des prix dans la construction.

### Contrôle des habitants

La population de notre commune a baissé pour un total de 214 habitants au 31.12.2022.

	2022	2021
<b>Naissances</b>	4	1
<b>Décès</b>	1	0
<b>Arrivées, nbr de personnes</b>	15	11
<b>Départs, nbr de personnes</b>	23	12

	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
<b>Nombre d'habitants</b>	214	220	219
- <b>Nationalité suisse</b>	193	194	193
- <b>Nationalité étrangère</b>	21	26	26
<b>Moins de 16 ans</b>	41	44	46

### Chiens

Au 31.12.2022, 28 chiens étaient inscrits dans notre commune. L'impôt communal sur les chiens est resté identique aux années précédentes, soit **CHF 30.00 /chien**.

### Dicastères de Lionel Tissières, Municipal

#### Eclairage public

Les comptes restent stables. Cependant, la Confédération et les instances annoncent une hausse des prix sur l'électricité pour 2023. Une hausse sur les tarifs en vigueur est à prévoir au budget pour l'année suivante. Nous

avons eu des discussions sur un contrôle de notre éclairage public et la maîtrise de notre pollution lumineuse donnant lieu à plusieurs appels d'offres sur une solution digitale qui ne nous a pas encore convaincus. Les dernières discussions seraient de changer uniquement les ampoules actuelles par des ampoules LED afin de minimiser l'investissement coûteux avec une économie optimale. Une horloge dans le tableau principal afin de couper l'éclairage public pendant la nuit est en discussion.

## Protection civile

Malheureusement, si la situation sur le plan sanitaire s'est enfin détendue au début de l'an dernier, un autre événement est venu bousculer le programme. Tandis que certaines Organisations Régionales de Protection Civile poursuivaient leur engagement sur le front du Covid, d'autres devaient déjà se préparer à l'irruption de la guerre en Europe. Avec un impact très clair au niveau de la gestion des abris : jusqu'en 2021, les gens réagissaient parfois vivement lorsque nous venions pour les contrôler. Mais dès le début de la guerre en Ukraine, cette perception a totalement changé avec ces mêmes habitants qui nous enjoignaient à procéder plus rapidement que prévu à l'inspection. Le conflit à l'Est a également exercé une influence marquée au niveau des abris publics, l'Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants ayant dû trouver des places pour les réfugiés. A nouveau, la polyvalence de la Protection Civile lui a valu d'être largement sollicitée dans le contexte d'un afflux massif de réfugiés.

En termes d'engagement de la Protection Civile, celle-ci a été fortement sollicitée durant toute l'année car plusieurs défis se sont montrés complexes et nouveaux dans un contexte de guerre en Europe et une canicule bien présente durant l'été 2022. Beaucoup de formations et de suivis ont alimentés l'année.

Le préavis concernant le projet d'une nouvelle base opérationnelle à Orbe a été acceptée le 11 octobre 2022. Le maintien des locaux satellites de Grandson, Orbe, Vallorbe et L'Abbaye permettent de maintenir une certaine proximité dans le district.

Le préavis sur la facturation des prestations du personnel professionnel de l'ORPC lors des contrôles des abris publics a également été acceptée le 09 novembre.

Le coût par habitant comprend également la participation au fonds cantonal. Ce dernier est alimenté par toutes les communes vaudoises à hauteur de CHF 6.50 par habitant. Il finance, d'une part, les prestations de la protection civile dans le cadre des cours de répétition, des interventions en faveur de la collectivité et en situation d'urgence, d'autre part, les achats pour le renouvellement de l'équipement, du matériel d'intervention et de télécommunication.

Les comptes 2022 présentent un coût par habitant de CHF 18.16 au lieu des CHF 18.32 prévus au budget pour un total de 93'979 habitants (-1021 hab.). La Protection Civile présente un excédent de revenus de CHF 172'818.53.

## Pompiers

Les comptes 2022 sont bien meilleurs que prévus grâce à des économies substantielles effectuées sur quelques positions budgétaires combinées à des recettes supplémentaires, notamment en ce qui concerne la facturation des interventions. Ceci vient largement compenser les quelques dépassements sur certaines positions budgétaires. À noter qu'une seule, celle dévolue à l'entretien des véhicules et du matériel, présente un dépassement supérieur à CHF 10'000.–. Les décomptes finaux provisoires, dans l'attente de la validation par le Conseil intercommunal, ont été envoyés à toutes les communes membres du SDIS en date du 24.01.2023. La participation financière 2022 des communes est réduite de CHF 306'268.– (11.9%), diminuant ainsi le coût moyen par habitant d'environ CHF 5.79 par rapport au budget (moyenne de CHF 37.03 par habitant dans les comptes vs. CHF 42.82 au budget).

Cependant, une hausse de 21 % sur l'exercice 2022 avec 601 interventions contre 497 en 2021. Les heures d'interventions quant à elle sont en baisse de 23 % sur l'exercice 2022 avec 7378 heures contre 9600 en 2021. Deux interventions sont survenues en 2022 dans notre commune Le nombre d'intervention pour 100/habitants s'élève à 0.91. La moyenne SDIS est de 0.96.



Une révision des statuts notamment avec l'incorporation des JSP a été demandée à toutes les communes membres. Notre commune par le biais de la commission de gestion a répondu favorablement en date du 15 août 2022. Un préavis devra vous être soumis pour l'acceptation en 2023 afin de poursuivre la révision complète des statuts.

## Police

Les comptes 2022 restent stables. Le nombre d'événements constatés en 2022, soit 26 événements, est en baisse par rapport aux événements enregistrés en 2021 avec 31 événements.

## Sport

La situation sur le plan sanitaire s'est enfin détendue au début de l'an dernier, les événements sportifs ont pu reprendre presque à la normale. La Municipalité a accordé une donation d'une valeur de CHF 100.– aux jeunes sportifs Romands. Les activités dans le village comme le tournoi de pétanque ont été maintenues.

La société coopérative du ski-lift de Mauborget a réalisé une perte de CHF 15'316.– pour l'exercice comptable 2021/2022, le nombre de jours ouverts est de 21 vs 3 pour l'exercice 2020/2021. La commune de Mauborget doit revoir le PACom pour la coopérative afin d'être à jour avec les normes en vigueur.

En 2022 la Municipalité a maintenu son adhésion au fonds culturo-sportif.

## ADNV

La présentation des nouveaux statuts datant de 2013 a eu lieu le 18 mai 2022. Ils ont été acceptés le 22 juin. Les comptes 2021 ont été tenus conformément aux règles en vigueur, dûment audités par une fiduciaire agréée et préavisés favorablement en date du 13 avril 2022. Il n'a été relevé aucune incohérence ou imprécisions dans les opérations menées. Dans le domaine du développement du tourisme, un travail important de clarification a été initié afin d'aboutir à un système cohérent, transparent et équitable quant à la répartition des contributions financières des communes, pourvoyeuses de fonds, eu égard aux prestations fournies par l'association en contrepartie à ces derniers.

## Dicastères de Gérard Maître, Vice-syndic

### Aménagement du territoire & urbanisme

La suite de la révision de notre plan d'affectation a été attribuée à l'entreprise Jaquier & Pointet SA pour l'examen préalable, l'enquête publique, l'élaboration du nouveau règlement ainsi que la stratégie de redimensionnement de la zone à bâtir. Un acompte de CHF 16'861.– (Jaquier-Pointet) a été investi pour les travaux ci-dessus ainsi qu'un montant de CHF 8'077.– (AWA) comme solde pour l'étude préliminaire.

Tout au long de l'année, différents entretiens ont eu lieu avec Jaquier-Pointet, ainsi qu'avec la DGTL (Direction générale du territoire et du logement).

Il est prévu (2023) une présentation du nouveau PACom (Plan Affectation Communal) et du redimensionnement de la zone à bâtir seront présentés au Conseil général et à tous les habitants (propriétaires) de notre commune.

### Patrimoine

Le recensement de notre patrimoine culturel immobilier a été effectué par la Société Urbaplan ; les valeurs de sites ont été définies selon l'article 14 LPrPCi (Loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier) ; les notes définies sont des indications de la valeur patrimoniale d'un objet ou d'un site.

Le recensement des sites protégés construits d'importance nationale, régionale ou locale (ISOS) est pris en compte lors de l'aménagement du territoire et doit être appliqué lors de l'élaboration des plans d'affectation.

Une analyse plus affinée est en cours avec la Division des monuments et sites.

### Réfection horloge-clocher

Etant donné qu'il s'agit d'un bâtiment classé, d'une typologie relativement rare (clocher isolé), il sera nécessaire de concilier nécessité de travaux et préservation. Des subventions de la Confédération et du canton sont prévues. Mandat a été donné à Madame Fabienne Hoffmann, historienne des monuments et experte en campanologie.

### Routes et projet de requalification des routes communales

Le rapport de la commission ad-hoc du Conseil général a proposé à la Municipalité différentes démarches afin de chercher des mesures concernant la sécurité de nos routes.

Une demande d'offre de projet sera effectuée en 2023 en tenant compte des nouvelles directives fédérales qui seront émises concernant la limitation à 30 km/h (simplification à l'instauration de zones 30), ceci à partir du 01.01.2023 ; en lien avec le PACom.

L'entretien des routes est inférieur au budget.

### Transports publics, Sécurité et Mobilité

Des contrôles de vitesse ont été effectués à différents endroits de notre commune, les 17.02./02.03./28.06./30.09./01.12./08.12. : résultats 707 véhicules ont été contrôlés, 2 conducteurs dénoncés. De nouveaux contrôles seront effectués en 2023.

Coût des transports publics : La charge de la participation aux transports publics correspond au budget.

### Service des eaux

La création du réservoir à Champ Dolent est toujours en attente, le projet est en cours, ceci sous l'égide de l'ACRG et lié avec le PACom. Également en lien avec le futur réservoir, RWB Ingénieurs mandatés par l'ACRG a posé au mois de décembre, un compteur de débit d'eau de la Diaz ; ce dernier restera en activité pendant une année.

L'actualisation de la zone de protection de la source de la Diaz est toujours en attente de décision auprès de la DGE (Direction Générale de l'Environnement).

A l'instar des années précédentes, des contrôles ont été effectués, soit par notre commune, soit par l'OFCO (Office de la consommation).

Des analyses ont également été effectuées par le laboratoire Scitec, ceci sur exigence de l'OFCO, pour détecter d'éventuels micropolluants, microbiologiques (Escherichia, Enterococcus) / physico-chimiques (turbidité, alcalinité) / métaux (calcium, magnésium) / anions (chlorure, nitrate) / phytosanitaires (Chlorothalonil, bentazone).

Au total 89 contrôles et prélèvements ont été effectués soit 362 analyses, celles-ci étant négatives ou dans les normes autorisées.

De nouveaux contrôles sur l'observation des eaux souterraines, programme NAQUA (substances, traces et analyses) ont été effectués par le Laboratoire fédéral de la ville de Zurich (01.06./10.08.), 110 analyses à chaque prélèvement ; celles-ci étant négatives ou dans les normes autorisées. Les contrôles continueront en 2023.

Les bornes hydrantes sont toujours contrôlées annuellement et répondent aux normes.

## Dicastères de Gabrielle Meister, Municipale

### Forêts

Les comptes 2022 ont un dépassement de CHF 34'978.30 qui est dû à une augmentation de 20 % sur toutes les prestations des entreprises forestières (mise en place d'une convention collective afin d'améliorer les conditions d'emploi des forestiers-bûcherons, augmentation des carburants et des prestations de service).

Si 2021 a été une année de repos pour la forêt, 2022 l'a fortement éprouvée avec un printemps sec et un été caniculaire, suivi d'un automne doux.

Les populations de bostryches ont bénéficié de conditions exceptionnelles et sont en constante augmentation depuis cet été. L'exploitation des arbres atteints a monopolisé les forestiers une bonne partie de l'été et de l'automne, pour limiter la progression de l'épidémie.

- **Chanolaz** : une grosse coupe d'arbre bostrychés a dû être effectuée .
- **Chablis** : manque CHF 6'300.00 sur les comptes 2022 car le chantier a été exécuté tard dans l'année et la demande de subvention au Canton leur a été envoyée trop tard pour que la subvention soit versée en 2022. Elle sera versée sur les comptes 2023.

### Affaires culturelles, loisirs

Les animations ont pu reprendre pleinement et surtout sans restriction ; elles ont eu un bon succès et seront renouvelées en 2023.

Une nouvelle animation « Fête du Village » a été proposée à la fin de l'été. Elle a également eu du succès et aura à nouveau lieu cette année.

La Municipalité a soutenu la Jeunesse dans l'organisation du Rallye 2023. Un prêt sans intérêt de CHF 15'000.– a été octroyé au Rallye.

### Gestion immobilière

Résiliation du contrat de gérance avec Fidurex au 31.12.2022.

## Dicastères de Cédric Nussbaumer, Municipal

### Ecoles

**ASIGE** : Des travaux de rafraichissement ont été réalisés au collège de Concise ce qui clôt ce dossier suite à son agrandissement.

Une demande extrabudgétaire a été faite pour couvrir des dépassements lors de la réalisation des travaux du bâtiment multi-usage Borné-Nau D, dont l'ASIGE loue une partie pour des classes, l'économat, les salles de travaux manuels et cours de cuisine. Le conseil intercommunal a demandé que le CODIR obtienne des éclaircissements sur ces dépassements auprès de la commune de Grandson et de présenter un préavis pour mettre au vote cette augmentation d'investissement.

L'étude préliminaire du campus de Champagne a été conduite, les premiers mandats ont été envoyés à des bureaux d'ingénieurs. Le montant du projet s'établi pour le moment à CHF 34'000'000.–, dont 58 % à la charge de l'ASIGE (le projet initial était budgété à CHF 47'000'000.–). L'objectif est un dépôt de mise à l'enquête courant 2023.

De nombreux problèmes ont été signalés sur les lignes de bus et des personnes de la sécurité en uniforme ont dû intervenir à plusieurs reprises. Au sujet des transports toujours, un règlement des transports devrait voir le jour, une première version a été testée durant l'année 2022.

Les travaux de transformation de l'ancienne salle de gym du collège Jura A en bibliothèque ont été achevés et cette dernière a pu ouvrir pour les élèves. Une inauguration officielle étant planifiée en 2023 avec ouverture au public.

L'ASIGE dispose désormais de bureau pour son administration, 2 secrétaires et bientôt une boursière, au collège Jura A.

#### **Elèves de la commune pour l'année 2021-2022**

	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Montant par habitant</b>	<b>Montant par élève</b>	<b>Montant total</b>
<b>Primaire</b>	25	312.08	2'746.28	68'656.95
<b>Secondaire</b>	8	272.36	7'489.90	59'919.20

#### **RAdeGE/FAdeGE :**

Pour rappel, les structures d'accueil de l'enfance sont gérées par la fondation, la FAdeGE, qui est financée par les parents des enfants placés et par les communes membres du réseau, le RAdeGE. L'accueil de jour en milieu familial est lui géré par l'AFJ qui dépend de l'ARAS, une nouvelle refacturation a dû être mise au budget 2023 pour répondre aux exigences du canton.

Les structures sont à leur capacité maximum et un nouveau lieu d'accueil a été ouvert aux Tuileries-de-Grandson. Les capacités de Giez et de Champagne ont été augmentées ponctuellement pour absorber les dépassements. Pour l'année 2022, la FAdeGE a offert un accueil de jour pour 1374 enfants et 964 familles.

Les comptes 2022 du RAdeGE présentent des charges conformes au budget malgré l'ouverture de la nouvelle structure des Tuileries. Un excédent de revenu provient du remboursement extraordinaire de la Vaudoise Assurance et des participations plus importantes de la FAJE et de l'OFAS. Cet excédent de revenu a été remboursé aux communes. Dans le cas de Fontaines-sur-Grandson cela représente un montant de CHF 28'107.10 pour l'année qui sera remboursé à la commune. A noter qu'un rabais fratrie a été accordé à toutes les familles et a été remboursé aux parents.

#### **Rapport de fréquentation des enfants de Fontaines-sur-Grandson**

- Préscolaire (de 3 mois à l'entrée à l'école), 5 enfants de 5 familles
- Parascolaire I (de 1P à 6P), 11 enfants de 10 familles
- Parascolaire II (de 7P à 11P) 2 enfants de 2 familles (espace repas)  
11 enfants de 11 familles (restaurant scolaire)
- Accueil Familial de Jour (AFJ) 2 enfants de 2 familles

#### **Montant des prestations**

<b>FAdeGE :</b>	<b>CHF</b>	<b>31631.90</b>
- préscolaire	CHF	7427.45
- parascolaire I (7-8H)	CHF	17525.20
- parascolaire II (9-11H)	CHF	6679.25
<b>RAdeGE :</b>	<b>CHF</b>	<b>7900.00</b>
- part au fonctionnement administratif	CHF	143.90
- cotisation socle (18.00 / hab.)	CHF	3852.00
- fond de réserve (1.00/ hab.)	CHF	214.00
- pars AFJ (rabais fratrie)	CHF	3690.10

#### **Cultes et église**

Mme Tamara Gasteiner a été consacrée diacre pour la Paroisse de l'Arnon lors du culte synodal du 3 septembre 2022, à la Cathédrale de Lausanne.

## Informatique

L'étude pour la mise en place d'une nouvelle infrastructure informatique est toujours en cours, un montant a été attribué à cette effet dans le budget 2023.

## STEP

La participation s'élève à **CHF 68.92 par habitant**.

Après bouclement des comptes un montant de CHF 4'850.15 sera remboursé pour l'année 2022.

Actuellement notre STEP fonctionne correctement, sauf pour l'étape de nitrification. Des travaux ont été budgétisés pour améliorer l'oxygénation lors du traitement des eaux.

## Déchetterie

La participation s'élève à **CHF 66.00 par habitant**.

Après bouclement des comptes un montant de CHF 4'222.00 sera remboursé pour l'année 2022.

Un budget a été prévu pour mettre à jour la signalétique de la déchetterie et un nouveau container à verre vide, en location, a été commandé.

Au niveau de la dépose des sacs taxés dans le village. Il a été constaté plusieurs manquements avec des sacs trop remplis et éventrés ou des déchets dans des sacs non conformes.

## Informations diverses

### Projet du parc éolien de « La Grandsonnaz »

#### Résumé de l'année 2022

A l'issue de la mise à l'enquête de novembre 2021, un travail de coordination entre les communes a permis l'organisation de quatre séances de conciliation en mars 2022. Ces séances se sont déroulées en présence des représentants des communes territoriales du projet, d'un avocat représentant les communes et du porteur du projet. Elles ont réuni plus de 120 opposants (associations et particuliers ayant fait opposition au parc éolien).

A l'issue de cette phase de conciliation, les municipalités se sont déterminées tant sur la levée des oppositions relatives au projet de parc éolien de la Grandsonnaz que sur l'adoption du projet de décision finale statuant sur le plan d'affectation intercommunal valant permis de construire « Parc éolien de la Grandsonnaz ». Etant donné, la conformité du projet à la législation sur l'aménagement du territoire et sur la protection de l'environnement, ainsi qu'au Plan directeur cantonal (PDCn) et autres instruments d'aménagement du territoire, un préavis favorable a été émis par les communes à l'attention de leurs Conseils généraux.

En juin 2022, les Conseils généraux de Fontaines-sur-Grandson, Fiez et Mauborget et le Conseil communal de Bulle se sont positionnés sur le projet aboutissant aux résultats suivants ;

- Fontaines-sur-Grandson : Une motion demandant des études supplémentaires pour le projet de même qu'un moratoire sur l'éolien ont été refusés. Les oppositions ont été levées tandis le PAPc n'a pas été adopté.
- Fiez : Un moratoire sur l'éolien a lui aussi été refusé, tandis que les votations portant sur le PAPc et les oppositions ont été reportées.
- Mauborget : Les oppositions ont été levées et le PAPc a été adopté.
- Bulle : Les oppositions ont été levées et le PAPc a été adopté. Le Conseil communal a demandé que cette décision soit soumise à référendum devant sa population.

Le Conseil général de Fiez a finalement statué en septembre 2022, aboutissant à la levée des oppositions et à l'adoption du PAPc.

Sur la base des résultats contradictoires obtenus dans notre commune de Fontaines-sur-Grandson, la Municipalité, considérant que des incompréhensions subsistaient autour du projet, a décidé de nommer une commission ad hoc et de soumettre à nouveau ces objets devant le Conseil général, afin de permettre de clarifier sa position et de conclure à un résultat lisible. Un nouveau vote a eu lieu en décembre 2022, aboutissant à la levée des oppositions et à l'adoption du PAPc.

En synthèse, les quatre communes ont décidé de lever les oppositions sur le projet et d'adopter le plan d'affectation intercommunal valant permis de construire « Parc éolien de la Grandsonnaz ». La décision d'approbation sera rendue par les autorités cantonales en 2023, ce qui permettra à la commune de Bulle d'organiser le référendum demandé par le Conseil communal auprès de sa population.

### Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **Le Conseil général de Fontaines-sur-Grandson**

Vu le rapport de gestion 2022 de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **Décide :**

##### **Article 1 :**

D'adopter le rapport de gestion 2022 tel que présenté.


##### **Article 2 :**

De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2022.

Adopté par la Municipalité en séance du 15.05.2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  
Xavier Boesiger



La Secrétaire :  
Sarah Maillefer

